

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Décision modificative n° 2

Afin d'ajuster les comptes, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20422	Privé : Bâtiments, installations	64272.00	
001	Solde d'exécution section d'investissement		64272.00
TOTAL :		64272.00	64272.00

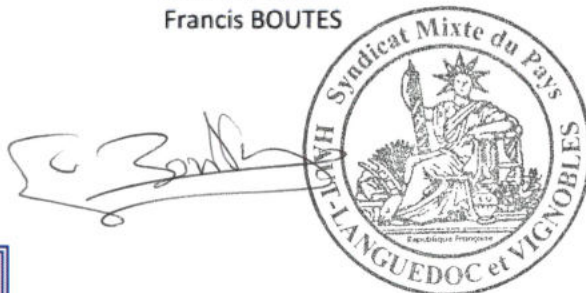
Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016_01_04_07-DE